

PISCINES ■ Le stade aquatique a rouvert hier, les autres bassins de l'agglomération devraient suivre vers la mi-juin

Retour des nageurs au stade aquatique

Pas d'affluence pour la réouverture du stade aquatique de Vichy Communauté, hier. Les autres bassins de l'agglomération, eux, ne devraient pas accueillir d'usagers avant la mi-juin, le temps de s'adapter aux contraintes sanitaires.

Pierre Geraudie
et Matthieu Perrinaud

Après presque trois mois d'inactivité et de fermeture au public, le stade aquatique de Vichy Communauté a rouvert ses portes aux usagers, hier.

« Les équipes ont travaillé activement sur la remise en service des installations dans le respect de ce protocole sanitaire, des contrôles étant mis en place par l'Agence régionale de santé qui a pour rôle, notamment, de veiller au respect des distances de sécurité dans les vestiaires, les couloirs, et aussi dans les bassins », précisent ainsi les services de l'Agglomération.

Désinfection, vérifications...

Des vérifications techniques ont également été nécessaires, telle la désin-



STADE AQUATIQUE. Réouverture calme dans les bassins de Bellerive. PHOTO VICTORIA PULIDO

fection des systèmes d'aération et de ventilation ou encore la vérification des conduites d'eau.

Pour les autres bassins des piscines de l'agglomération de Vichy, la délivrance ne devrait toutefois

pas intervenir avant la mi-juin (aucune date définitive n'ayant encore été fixée). ■

LES RÈGLES AU STADE AQUATIQUE

ESPACES OUVERTS

Les bassins sportifs et ludiques sont ouverts. La patinoire est fermée. La rivière et le jacuzzi ne sont pas en fonction. Pelouses, plages et gradins non accessibles.

DURÉE DE BAINADE

Accès limité à 1 h 30 (temps de vestiaire et de baignade inclus) dans le respect des gestes barrières. Le soir, l'évacuation des bassins se fera 30 minutes avant la fermeture. Les caisses et les entrées seront clôturées une heure avant les horaires indiqués.

CONDITIONS D'ACCÈS

Aucun accès aux bassins sans contrôle d'identité. Présentation d'une pièce d'identité à l'accueil. Autorisation d'une personne pour 10 m² de surface d'eau avec la possibilité de réduire le nombre de nageurs par ligne ou de couper les lignes de 50 m en 25 m pour éviter une trop grande promiscuité. Fréquentation maximale : 212 personnes en même temps pouvant occasionner des files d'attente.

GESTES BARRIÈRES

Les usagers sont invités à bien respecter les sens de circulation (circuit entrant fléché en bleu et circuit sortant fléché en vert), accès aux bassins par les vestiaires et les couloirs sanitaires du fond et retour par ceux du haut puis sortie par un portique dissocié. Marquages au sol et mesures barrières affichées. Paiement sans contact privilégié. Lavage des mains obligatoire à l'entrée.

Prendre gel douche et serviette avec soi pour limiter les allers et retours vers les vestiaires. Seules les tenues de bain sont autorisées dans et au bord des bassins (tee-shirt ou short de bain interdits).

Port du bonnet de bain obligatoire. Espace sèche-cheveux fermé. Douche savonnée obligatoire avant la baignade (corps et cheveux).

LES HORAIRES

EN JUIN. Lundi : 9 h 30 - 16 heures ; mardi : 11 h 30 - 21 h 30 ; mercredi : 11 h 30 - 20 heures ; jeudi : 11 h 30 - 21 h 30 ; samedi : 11-19 heures ; dimanche : 9 h 30-19 heures.

EN JUILLET. Lundi : 9 h 30 - 19 heures ; mardi : 11-21 heures ; mercredi : 11-19 heures ; jeudi : 11-19 heures ; vendredi : 11-19 heures ; samedi : 11-19 heures ; dimanche : 9 h 30-19 heures.

ABONNEMENTS

Aquagym le mardi, mercredi et vendredi de 10 h 30 à 11 h 15 (10 personnes et sur inscription au 04.70.96.57.64). Animations aquatiques : les séances qui n'ont pas pu avoir lieu seront remboursées aux abonnés au prorata de leur abonnement, en attente des modalités officielles. Pour les détenteurs d'un badge abonnement aquatique (10 entrées, 10 heures, trimestriel ou annuel), une prolongation de validité de 3 mois s'effectuera en caisse. Mesure limitée dans le temps.